Cinquante cinquième année. - N° 42 A Lundi 1er et mardi 2 mars 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2882

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

830 011 482 RCS Paris.
ORSAY 53.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 105000.00 EUR.
Adresse : 22, rue Alphonse De Neuville, 75017 Paris.
Précédent propriétaire : 491 877 387 RCS Paris. **ACTIMMO.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : ORSAY 53 Forme : Société à responsabilité limitée Adresse du siège : 22 rue Alphonse De Neuville 75017 Paris Capital : 105000.00 EUR Numéro unique d'identification : 830011482 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : ACTIMMO Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 38 rue de Berri 75008 Paris Capital : 5000.00 EUR Numéro unique d'identification : 491877387 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 685376.00 EUR - passif de 615376.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : 1 action de la société ACTIMMO pour 20 parts sociales de la société ORSAY 53. En conséquence, la Société Absorbante procédera à une augmentation de capital de 70.000 euros par émission de 10.000 parts sociales nouvelles, portant son capital à 175.000 euros. Le montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : La différence entre la valeur de l'actif net apporté par la Société Absorbée et le montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante étant égale à 0 euro, il n'y aura pas de prime de fusion. . Date du projet commun de fusion : 16.02.2021. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société ORSAY 53 : 26.02.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société ACTIMMO : 26.02.2021 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..